

## CONVENTION « Championnat de France » de Classe FFVoile 2021

### ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La **Fédération Française de Voile** (FFVoile), association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,  
Représentée par son Président, **Monsieur Jean-Luc DENECHAU**, dûment habilité aux fins des présentes.  
Ci-après dénommée la **FFVoile**

**D'une part,**

Et

**L'ASPROSTAR**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 80, avenue du Bois de Cythère Prométhée – 06000 NICE.

Représentée par son Président, **Monsieur Jean François PUISSEGUR**, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée Classe

**D'autre part,**

### IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIVIT :

#### 1. TEXTES

Le « **Championnat de France** » Star est régi par le Règlement du « Championnat de France de Classe FFVoile » et la présente convention. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable des deux parties.

Le Règlement du « [Championnat de France de Classe FFVoile](#) » est joint à la présente. (cf. lien)

#### 2. CALENDRIER

Le Championnat de France Star est organisé par la Club Nautique de Nice du 27 au 30 décembre 2021.

#### 3. ATTRIBUTION DU TITRE

Pour le titre, sera déclaré CHAMPION(NE) DE FRANCE Star l'équipage déclaré vainqueur

#### 4. DOTATION EN PRIX

Les 3 premiers équipages, pour le titre, se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze de la FFVoile.

La proclamation des résultats et la remise des médailles se feront sur le site du Championnat de France à la fin des épreuves.

Dès la fin de l'épreuve, la sauvegarde de la régata (fichier format WdZ) devra être adressée par mail à : [VLresultats@ffvoile.fr](mailto:VLresultats@ffvoile.fr)

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le

Pour l'ASPROSTAR  
**Jean François PUISSEGUR**

Pour la FFVoile  
**Jean-Luc DENECHAU**

